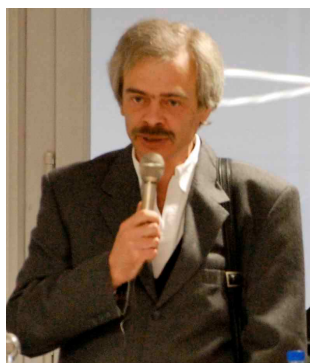




Mantes la Jolie

***Dire ce que l'on fait
et faire ce que l'on dit***

Marc Jammet

Conseiller municipal PCF

Président du groupe

"Unité à gauche pour changer vraiment"

Numéro 47 – Vendredi 26 septembre 2008

Lundi 6 octobre 2008 à 20h30

Conseil municipal de Mantas la Jolie

Il est public. L'entrée est donc libre et **chaque Mantais peut y assister** (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville).

Pour préparer ensemble

le Conseil municipal:

Si vous souhaitez le préparer avec l'**association mantaise d'unité à gauche pour changer vraiment** et donner votre opinion, nous vous invitons à la réunion qui aura lieu **le samedi 4 octobre 2008 à 15h00**.

Local commun résidentiel, 64 rue Maurice Braunstein à Gassicourt.

Pour me contacter

- **Courrier** : Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantas la Ville.
- **Adrel** : marc.jammet@wanadoo.fr
- **Sites Internet** :

<http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

Sur ce site, vous retrouverez toutes les lettres d'informations municipales depuis 2002.

<http://jammet.marc.free.fr>

Sur ce site, vous retrouverez notamment **l'intégralité des débats et des votes** lors des conseils municipaux (au fur et à mesure que je les reçois après leur enregistrement par les services municipaux)

Pour me rencontrer :

- **Un vendredi sur deux de 15h00 à 16h30** au marché du Val-Fourré (devant La Poste) et **un samedi sur deux de 10h00 à 11h30** au marché du Centre Ville.
- Sur rendez-vous, les **mercredis** après-midi à l'Hôtel de Ville (31 rue Gambetta)

Ecole Paul Bert: toujours à l'ordre du jour

Vous avez été 1.100 à réclamer la réouverture de l'école Paul Bert.

A ce jour aucune formation politique n'avait atteint ce chiffre.

Et le 7 juillet, pour la première fois depuis 1995, le maire a dû mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal une question d'actualité posée par un élu d'opposition.

Je ne m'attendais pas à ce que le maire écoute enfin la population. Malheureusement, je n'ai pas été "déçu". Dans un courrier, plutôt que de reconnaître la réalité, il remet en cause la réalité des signatures des Mantais.

Mais les faits résistent à la mauvaise foi. Ainsi, à l'école Uderzo, pourtant classée en réseau d'éducation prioritaire, les enfants s'entassent maintenant en moyenne à 27 par classe (30 dans certaines).

Quitte à déplaire au maire, nous continuerons à défendre les intérêts des Mantais.

Bien à vous,

Marc Jammet

Disparition de Monsieur Pierre-Louis David.

Monsieur Pierre-Louis David est décédé le 12 août. Maire-adjoint, il avait été élu sous l'étiquette "Modem" dans la liste de droite dirigée par le maire actuel en mars dernier.

Lors des réunions de la commission urbanisme, dont nous étions membres tous deux, j'avais eu l'occasion d'apprécier son respect d'autrui et son écoute réelle des questions posées.

Nous étions adversaires politiques mais cela ne nous a jamais empêchés de nous respecter.

J'éprouve un profond sentiment de tristesse devant sa disparition prématurée et je présente à sa famille et à ses amis mes sincères condoléances.

Un premier coup porté aux marchands de sommeil

L Le maire s'est enfin décidé à ordonner la fermeture administrative de l'Hôtel des Lilas qui était en infraction avec les règles de sécurité et de salubrité (*une femme enceinte y avait même été logée dans une cave il y a un plus d'un an*).

C'est une bonne décision et je l'ai aussitôt approuvée.

C'est aussi la preuve que les moyens existent pour agir et que les mettre en œuvre (ou non) ne relève donc que de la volonté politique (*ou de l'absence de volonté*).

Je souhaite donc que cette volonté soit mise en œuvre partout à Mantes la Jolie - notamment au 20 rue Gambetta où les locataires (*dont plusieurs enfants en bas âge*) sont privés de chauffage depuis un an et risquent même d'être sans eau par la faute du propriétaire (*qui est aussi celui de l'Hôtel des Lilas*).

Les salles de l'Agora pour toutes et tous

L 'Agora, depuis l'arrivée au pouvoir de Pierre Bédier, est interdite aux associations "non reconnues" par la Mairie et aux partis politiques.

C'est pourtant une règle à laquelle ont échappé certains - notamment les élus de la majorité qui se font régulièrement "inviter" par des associations "amies" pour y tenir de véritables meetings.

Contre ce déni de démocratie, à l'appel du POI (*parti ouvrier indépendant*), avec tous les représentants locaux des forces de gauche, je suis signataire d'une lettre ouverte au maire.

L'insulte aux résistants ... déjà en 1976.

F in avril, j'avais écrit au maire pour dénoncer la tentative de relever les tombes des résistants mantais assassinés par les nazis et leurs acolytes.

C'était d'autant plus scandaleux que plusieurs rues de Mantes la Jolie portent leurs noms (*Emile Réaumur, Louis Cauzard, Camille Thibault, Roger Brunel ...*). Le maire avait aussitôt reculé mais n'avait pu s'empêcher de m'insulter en qualifiant mon courrier de "politicien".

Or, un Mantais vient de me faire parvenir un article de presse (*consultable sur mon site Internet*). Il est daté ... du 12 mai 1976 et relate qu'à l'époque, déjà!, le maire de droite avait tenté de relever les mêmes tombes et avait, cette fois aussi, été mis en échec.

Le maire souhaite éviter la polémique? Moi aussi. Dans l'immédiat, cela veut dire que ces tombes soient enfin classées en concessions perpétuelles - ce qui n'est toujours pas le cas.

Quartier des Peintres: la Ville économise sur le dos des locataires.

C 'est ce qu'a décidé la majorité municipale en cédant gratuitement à la société HLM IRP les espaces extérieurs (*et leur entretien*) des résidences Monet et Renoir.

Si la Ville va ainsi économiser les frais de cet entretien, les locataires paieront à sa place - et doublement. En

effet, les frais seront récupérés par l'IRP dans les charges locatives mais, de surcroît, la société HLM récupérera également la taxe foncière dont elle devra également s'acquitter pour ces espaces. J'ai voté contre.

Pour : *groupe UMP-Modem.* **Abstention :** *groupe PS.*

Contre: *groupes Unité à gauche et Décil.*

L'école Curie prend du retard

C 'est ce que vient d'annoncer le maire. L'école Curie ré-ouvrira, au plus tôt, en septembre 2009. En évoquant le retard pris par les fouilles archéologiques, le maire tente de cacher sa propre responsabilité. D'une part parce qu'il savait, et depuis le début, que ces fouilles - à l'emplacement de l'ancien couvent de La Madeleine - allaient à l'évidence se prolonger du fait des découvertes prévisibles. D'autre part, parce que, le 7 juillet dernier, il faisait voter par sa majorité docile une prorogation de la promesse de vente du futur Monoprix parce que la société privée n'avait pas respecté les délais de montage des dossiers juridiques.

Une fois de plus, un choix politique a été fait entre les intérêts des Mantais et celui des promoteurs. Dès lors masquer les informations pour tenter de "calmer" les parents d'élèves et les enseignants s'apparente à du mensonge par omission.

Dotation des directeurs d'école réévaluée.

L ors du Conseil municipal du 26 mai dernier, je m'étais fait l'écho des revendications des directeurs réclamant une réévaluation de leurs dotations - indispensables au bon fonctionnement des écoles. Le 7 juillet, le maire a fini par l'accorder en partie puisque 127.800 euros supplémentaires ont été votés.

Je suis intervenu :

Après de la Sous-préfecture et de la CAMY pour le relogement de locataires en habitat insalubre (*avenue Roosevelt, rues Gambetta et Porte aux Saints*). Après du maire pour la mise en place d'obstacles aux "rodéos" d'une moto (*Lac des Pêcheurs*). Après du président du Conseil général pour obtenir la prise en charge d'une mutuelle (*Avenue Roosevelt*). Après de la Sous-préfecture et de la CAMY pour des demandes de logement (*Foyer Adoma, rue Jules Verne*). Après du maire pour de meilleures conditions de confort à l'accueil à la *RPA Henri Clérisse*. Après de la Sous-préfecture pour que les victimes d'un vol de voiture ne soient pas davantage pénalisés (*Rue d'Alsace*). Après du maire, pour la remise en état de la *rue des Coquilles*. Après de la Sous-préfecture pour tenter d'empêcher une expulsion locative (*quartier Henri IV*). Après de la Sous-préfecture, de la Caisse d'allocations familiales et du bailleur pour la mise en place d'un plan d'apurement d'une dette locative (*Rues Nationale et Maryse Bastié*). Après du service municipal d'hygiène pour qu'il diligente des enquêtes de salubrité (*Rues Jules Verne et François Pizarre*). Après du Maire pour que soit installé un abri-bus *boulevard Duhamel*. Après du Préfet pour une procédure de *régularisation* administrative d'une personne étrangère.